

Yves DOUCHIN
ROMEUROPE 77
06 72 78 46 21
yves.douchin@free.fr

Bernard MORIAU
Médecins du Monde
01 60 63 70 73
bernard.moriau@wanadoo.fr

Le 30 / 7 / 2013

à Madame KLEIN, Préfète
Secrétariat Particulier
Préfecture de Seine et Marne

Objet: Situation du campement de NANDY

Références ; -l'ordonnance du 24 / 7 / 2013 de M. le Président du Tribunal d'Instance de Melun
-la Circulaire Interministérielle du 26 / 8 / 2012

Madame la Préfète,

Nous nous adressons à vous en dernier recours au lendemain de la signification aux familles roumaines stationnant illégalement sur le territoire de NANDY depuis près de 6 mois. de l'ordonnance citée en référence qui décide de leur expulsion dans les 72 heures.

Cette ordonnance, de notre point de vue, méconnaît totalement les droits de cette population, et notamment les droits de leurs enfants, tels qu'ils figurent explicitement dans la **Convention Internationale des Droits de l'Enfant**, dont la France est signataire depuis plus de 20 ans, ainsi que ceux qui sont reconnus par la **Charte Européenne des Droits de l'Homme**.

Nous ne méconnaissons en rien – et l'avocate représentant ces populations à l'audience de référé du 24 / 7 / 2013 l'a redit clairement – le poids que cette situation fait peser sur les élus locaux de la Ville Nouvelle de Sénart. Nous leur avons d'ailleurs rendu hommage pour les efforts qu'ils ont consenti depuis près de 15 ans en accueillant une bonne cinquantaine de familles roumaines, ce que ne font pas les autres agglomérations de Seine et Marne.

Il n'empêche que la situation qui s'est créée à NANDY depuis Février dernier doit être traitée à la lumière des préconisations de la Circulaire du 26 / 8 / 2012 précitée, à savoir :

- anticipation,
- diagnostic,
- recherche de solutions d'accueil (par petites unités) **ce qui n'a pas été fait à ce jour.**

Une bonne coordination aurait sans doute permis d'atténuer, par exemple, les difficultés rencontrées pour disposer – malgré les efforts de la Croix Rouge – de **domiciliations dans des délais raisonnables**. (Agréer peut-être d'autres organismes?)

Ces domiciliations permettent – via l'A.M.E. - l'accès aux soins, essentiel dans la situation de NANDY. Les lenteurs et l'organisation méticuleuse **des Services de l'Assurance Maladie, inadaptées aux situation d'urgence** que nous connaissons, devraient pouvoir être atténuées.

Dans la situation actuelle de NANDY, **nous disons solennellement notre désaccord et notre grande inquiétude quant à la mise en œuvre précipitée, sans précaution et sans délai (3 jours!) de l'expulsion de cette population fragile**. Elle comporte en effet une centaine d'enfants (dont 23 de moins de 3 ans) et nombre de malades chroniques ou en pleine crise. Leurs conditions actuelles de vie sont certes spartiates mais il est faux de dire que ces familles vivent dans des conditions mettant en danger leur sécurité et celle de leurs enfants. Les renvoyer dans les 3 jours vers une errance incontrôlée les met plus sûrement en danger que dans leur campement de fortune actuel.

Face à cette décision judiciaire prise dans la précipitation d'une audience de référé qui ne prend en compte, de façon quasi mécanique, que le droit -incontestable- du propriétaire en méconnaissant totalement les droits des personnes en cause, **que proposons nous après contact avec les familles concernées ?**

- accorder un sursis d'un mois avant l'évacuation complète du site, sans intervention des forces de police. Les intéressés s'engagent à quitter les lieux progressivement au cours du mois d'Août, certains ayant le projet d'un retour en Roumanie **avec l'aide de l'O.F.I.I.**, les autres rechercheront d'autres solutions d'hébergement ou de stationnement précaire ailleurs avec parfois des appuis familiaux extérieurs à la Seine et Marne.

En tout état de cause, les derniers à partir s'engagent à quitter le site entre le Dimanche 1er et le Mercredi 4 Septembre à la veille de la rentrée scolaire dont 48 de leurs enfants, une fois encore, ne bénéficieront pas.

Le mois d'Août sera mis à profit pour rechercher toute solution d'accueil dans l'esprit de la Circulaire Interministérielle du 26 / 8 / 12 pour les publics les plus fragiles, repérés sur le site.

Le suivi des grossesses de très jeunes femmes fait déjà l'objet d'un calendrier prévu ces derniers jours avec l'équipe médicale de l'hôpital de MELUN.

Le suivi des 5 nourrissons nés ces derniers mois devra être coûte que coûte maintenu avec les services de la P.M.I.

D'autres pathologies méritent une attention quasi journalière :

-3 épileptiques trop souvent à court de médicaments

-plusieurs personnes atteintes de troubles cardiovasculaire doivent bénéficier d'une protection rapprochée. L'une d'elles a survécu avant hier à un début d'infarctus grâce à l'intervention rapide des pompiers.

Pour nous il est clair que ces situations qui se répètent dans notre département, particulièrement depuis le début de 2013, doivent cesser. La Seine et Marne devient le déversoir, sans projet préalable, d'évictions brutales dans les départements voisins.

Seule une **coordination régionale pour l'Île de France sous l'égide de la Préfecture de Région et le concours de la Délégation Interministérielle (D.I.H.A.L.) dirigée par Monsieur le Préfet Alain REGNIER** sont de nature à faire cesser ces regroupements sauvages de familles démunies. Leur errance contrainte et répétée depuis plusieurs années empêche toute politique d'accueil et d'insertion telle que définie dans les instructions gouvernementales.

Pour notre part, au delà du cas de NANDY -et il y d'autres sites en Seine et Marne où aucune anticipation n'est organisée et où il va se produire les mêmes effets désastreux qu'à NANDY- **il est indispensable de réunir tous les acteurs** (Élus, Services de l'État et du Département, Associations etc...) pour définir une stratégie Seine et Marnaise afin de faire cesser cet état de fait calamiteux pour tous, Roumains et Seine et Marnais.

Nous nous tenons à votre disposition pour veiller au bon déroulement de la proposition que nous vous adressons, certains qu'une éviction brutale et sans délai de ces familles est la pire des solutions tant elle entraînerait traumatismes et rancœurs et symboliserait fâcheusement la conviction entretenue que ces citoyens européens, de plein exercice dans 5 mois, n'ont pas leur place parmi nous.

Recevez, Madame la Préfète, l'expression de notre haute considération.

Yves DOUCHIN

Bernard MORIAU

Copie, pour information, à Monsieur le Préfet REGNIER, Délégué Interministériel
Pièce Jointe : l'ordonnance en Référé du 24 / 7 / 2013